

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 1er octobre 2020

ACTE REQUILE

0 6 001. 2020

PREFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHOWE

DÉLIBÉRATION N°2020-53

FORUMS DU PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS ET APPRENTIS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 11h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Michel BISSIÈRE, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert BÉNÉVENTI - M. Michel BISSIÈRE - Mme Christiane
BOURBONNAUD - Mme Laurence CABROL - Mme Josy CHAMBON - M. Pierre
DUSSOL - Mme Aurélie FERRIER — M. Richard GALY - M. Michel KELEMENIS —
Mme Jehanne MARROU - Mme Elodie PRESLES - Mme Agnès RAMPAL —
M. Jean-Pierre RICHARD - Mme Maylis ROQUES représentait le DRAC PACA —
M. Philippe VARDON - Mme Brigitte VIRZI-GONZALEZ

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Christian ESTROSI par M. Michel BISSIÈRE M. Geoffrey DAVID par M. Philippe VARDON

ÉTAIENT ABSENTS

M. Julien AUBERT - Mme Marion COUTRIS - Mme Chantal EYMEOUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'Administration du 5 juin 2020 portant sur le budget primitif 2020,

Vu la délibération N°2020-37 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur les modalités d'organisation de la séance en visio-conférence et les modalités de vote,

Vu la délibération N°2020-41 du conseil d'administration du 1er octobre 2020 portant sur l'adoption du budget supplémentaire,

Considérant:

- Que la Région a placé au cœur de son projet l'action culturelle en faveur des lycéens et apprentis pour les rapprocher de la lecture et a confié à l'Agence Régionale du Livre la conduite d'une opération « Prix littéraire des Lycéens et Apprentis de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »,
- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de valoriser les politiques régionales et accompagner les agences régionales dans la réalisation de leurs projets en organisant les manifestations développées dans ce cadre,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'organiser à l'initiative de la Région et en collaboration avec l'Agence Régionale du Livre, un 1^{er} forum de rencontres avec les auteurs, les lycéens et apprentis-jurés le 2 décembre 2020 à La Croisée des Arts, à St-Maximin-la-Sainte-Baume, et le 3 février 2021 au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence,
- De prévoir la prise en charge d'une version numérique des forums en cas d'impossibilité de réalisation en présentiel (frais de captation, développements numériques nécessaires à l'intégration de l'ensemble des contenus -restitutions des prises de paroles des jurés et des auteurs- grâce notamment à la création de pages HTML, la création de renvois, d'une carte interactive, droit d'auteurs ou voisins afférents et autres redevances éventuelles, etc),
- De prendre en charge les frais liés à la restauration et à l'accueil des participants en passant éventuellement par des associations d'insertion ou encore des établissements de formation en hôtellerie-restauration,
- De prendre en charge l'ensemble des couts afférents à l'accueil des lycéens, particulièrement les besoins en matériels sanitaires (gel hydro-alcoolique, masques...) et de prévention,
- D'intervenir en apport technique sur l'aménagement des lieux en accord avec la direction du lieu d'accueil,
- De prendre en charge la réalisation de vidéo-projections durant les forums,
- D'autoriser Monsieur Laurent GENRE détenteur de la licence d'organisateur de spectacles au sein d'Arsud à signer les contrats de travail des intermittents,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique Territoriale pour les agents d'Arsud concernés par cette opération, lesquels pourront à ce titre être remboursés pour les frais d'hébergement et de restauration aux frais réels sur présentation de justificatifs dans la limite de 100 € TTC par nuitée (petit déjeuner compris) et 25 € TTC par repas (midi et/ou soir),

Le Président rappelle que les crédits sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget 2020 pour le 1^{er} forum et seront prévus à celui de 2021 pour le 2nd.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 1er octobre 2020

Le Président du Conseil d'Administration Monsieur Michel BISSIÈRE

Ticht Biniam

ACTE REQUIE

0 6 OCT. 2020

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE